

Services du SIVOS

(Syndicat Intercommunal à Vocation
Scolaire du regroupement scolaire Cierzac -
Saint Martial/Né -Germignac)

Un bus pour aller et revenir de l'école pour les élèves habitants du R.P.I ou pour aller à la garderie avant ou après l'école.

Une personne accompagne le chauffeur pour la surveillance des enfants dans le bus et les accompagne jusqu'à leur classe le matin.

Horaires des bus :

<u>Lundi, mardi, jeudi,</u> <u>vendredi</u> <u>Matin</u>	<u>Lundi, mardi, jeudi,</u> <u>vendredi</u> <u>Soir</u>
8h Cierzac	16h St Martial école
8h05 Germignac cantine	16h15 Germignac tennis
8h15 St Martial garderie	16h20 Cierzac
8h20 St Martial école	16h25 St Martial école
8h25 Germignac tennis	16h30 St Martial garderie

Un centre de loisirs à ST Martial/Né qui propose:

– une garderie avant et après l'école : inscription auprès de la directrice, Mme Thomas.

Accueil le mercredi et les vacances scolaires.

Renseignements et inscriptions au centre de loisirs de ST Martial/Né au 05-46-49-53-54

L'école maternelle dure 3 ans:
petite section– moyenne section—grande section

Conditions d'inscription :

- Résider une commune du R.P.I (regroupement pédagogique intercommunal) de Cierzac, Saint-Martial/ Né, Germignac.

- L'enfant doit être autonome au niveau de la propreté de jour.

- Avoir 3 ans dans l'année civile de la rentrée de septembre.

(exemple pour la rentrée 2018/2019, les élèves de petite-section scolarisés seront nés en 2015)

L'inscription à l'école engage une fréquentation régulière et le respect des horaires.

Modalités :

- Inscription à la mairie de votre domicile avec livret de famille et carnet de vaccinations.

Admission auprès de la directrice de l'école primaire de Germignac.

Prendre rendez-vous au 05-46-49-16-62, visite de l'école avec les parents.

Pour faciliter l'adaptation à l'école, il est possible après en avoir discuté avec l'enseignante de :

- Décaler la rentrée, si l'enfant n'est pas propre en septembre.

- De ne venir à l'école que le matin.

Les années où les effectifs en petite section nous le permettent (pas plus de 23 élèves), il est possible que nous acceptons l'inscription d'élèves en toute-petite-section pour les matinées.

Ecole maternelle de Germignac

05-46-49-14-78

Site : <http://sites17.ac-poitiers.fr/germignac/>
mail : e-germignac@ac-poitiers.fr

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

8h35-12h05

13h35-16h05

Les portes sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe



Accès à l'école

Un grand parking, de l'autre côté de la route est à disposition des parents. L'accès à l'école doit absolument être dégagé pour les secours en cas de besoin. Les élèves arrivent accompagnés d'un adulte jusqu'à leur classe.

Visite de l'école

La classe des petits / moyens



Emmanuelle Bertaud
Professeur des écoles



Pauline Audebert
Agent communal
Fonction ATSEM

La classe des moyens / grands



Virginie Latournerie
Professeur des écoles



Sandrine Sansfourche
Agent communal
Fonction ATSEM

Le hall d'accueil



Karine Jauneau
Directrice
Ecole primaire de Germignac (classes maternelles, CP, CE2, CM1, CM2)



Vanessa Ferreira
Directrice
Ecole primaire de ST Martial/Né (classes CE1, CE2)



Les sanitaires



La salle de motricité

Pourquoi vient-on à l'école ?

A l'école maternelle, on apprend à vivre ensemble, on découvre la vie en collectivité .

On perfectionne son apprentissage du langage et on fait des activités ludiques pour découvrir l'écrit, le monde, percevoir, sentir, imaginer, créer.

On fait des activités motrices tous les jours.

Les enfants doivent avoir des vêtements et chaussures pratiques et non fragiles, facilitant leur autonomie.

2 adultes s'occupent des enfants dans la classe: L'enseignante (professeur des écoles de l'Education Nationale) qui organise les activités d'apprentissage et une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé de l'Ecole Maternelle) qui aide et assiste l'enseignante et les enfants .

Un temps de récréation est organisé le matin et l'après-midi (30 minutes, habillage compris)

La cantine

Prix des repas au 1er janvier 2018 fixé par le SIVOS : 2,50 euros

Les enfants doivent apporter une serviette propre chaque lundi.



Le repos

Les élèves de petite-section sont systématiquement couchés après les repas.

La literie est fournie et entretenue par l'école. Les lits sont nominatifs. Chaque enfant dispose d'un casier pour y déposer ses vêtements avant la sieste. L'ATSEM reste tout le temps de la sieste. Les enfants se lèvent de façon échelonnée pour rejoindre leur maîtresse qui travaille avec les moyennes- sections.

Un temps calme est organisé pour les moyennes et grandes sections jusqu'à 14h.



Le dortoir